



**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 19 OCTOBRE 2016**

**MAIRIE DE  
NOGENT-LE-ROI**

L'an deux mille seize, le dix-neuf octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de Nogent sur Roi, sur convocation adressée à chacun de ses membres le 13 octobre 2016 conformément aux articles L2121-10 suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie de Nogent-le-Roi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MALLET, Maire. La séance a été publique.

**Étaient présents** : Jean-Paul MALLET, Sandrine MORILLE, Henry VIMARD, Jean-Luc GEUFFROY, Ana DE CARVALHO, Jean-François LE NOCHER, Roberto DEL CASTILLO, Salim AOUADI, Yves VAN LANDUYT, Marie-Edith FAVRE, Anne-Hélène DONNAT, Hervé GALLEPY, Marie-José GOFRON, Daniel LIBEROS, Patrick PRIEUR, Valérie SEGABIOT-SERVIUS, Loïc TOUFFET.

**Étaient absents** : Muriel ZMUDZ, Nathalie BOBEUF, Emilie BOUTELLIER, Chrystel CABURET, Sergio FERREIRA.

**Étaient excusés** : Nadine RYBARCZYK-MICHEL, Dominique CHANFRAU, Christian GUERBOIS, Monique RENARD, Amélie COURAUD.

**Avaient donné procuration** : Nadine RYBARCZYK-MICHEL à Daniel LIBEROS, Dominique CHANFRAU à Anne-Hélène DONNAT, Christian GUERBOIS à Marie-Edith FAVRE, Monique RENARD à Jean-François LE NOCHER, Amélie COURAUD à Jean-Luc GEUFFROY.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Luc GEUFFROY.

---

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée délibérante un point supplémentaire à porter à l'ordre du jour, relatif aux subventions accordées aux coopératives scolaires. Le conseil municipal vote favorablement à l'unanimité.

**Le Conseil Municipal,**

**ADOPTE**, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 septembre 2016 (unanimité).

**ADOPTE** le règlement intérieur applicable à la restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (unanimité).

**DECIDE** d'instituer le système de prélèvement automatique mensuel pour le règlement de la restauration scolaire, et pour cela d'adopter le projet de règlement financier (unanimité).

**ADOPTE** la décision modificative n° 3 au budget principal, exercice 2016 et pour cela de passer les écritures présentées (unanimité).

**ATTRIBUE** à Monsieur le Trésorier de Maintenenon, une indemnité de conseil au titre de l'exercice 2016, au taux de 100% (unanimité).

**ACCEPTE** la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 28 heures hebdomadaires en raison de la création d'un poste permanent de d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet pour exercer les fonctions d'agent d'entretien, à compter du 01/11/2016 (unanimité).

**CREE**, à compter du 01/11/2016, un emploi permanent d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 30 heures par semaine en raison des nécessités des services de restauration scolaire et d'entretien des bâtiments (unanimité).

**ACCORDE** les subventions aux coopératives scolaires pour l'année 2016, d'un montant total de 2276€ (unanimité).

**Vu pour être affiché le 12/12/2015 conformément aux dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**Le Maire,**



**Jean-Paul MALLET**

